

LIVRET HEBDO: 443



RAMADAN - Le Mois des Actes Pieux

Français

RAMADAN
KAREEM

12

Un message du dévot
du Ramadan

15

Règles essentielles
de la Zakat

02

Ceux qui sont suspendus
la tête en bas

05

Le mois de l'acceptation
des invocations

ماہ رمضان میں نیک اعمال

Ramadan – Le mois des Actes Pieux

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-‘Ilmiyyah*). Le **département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique ci-dessous afin d'obtenir des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Dawate Islami France
19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France
Tel : +33 6 58 94 83 51
E-mail:  french.translation@dawateislami.net

Ramadan – Le mois des Actes Pieux

Une traduction française de “*Mahe Ramzan mahe Naik Amaal*”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2025 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1^{ère} parution : Shaban-ul Moazzan 1447 AH – (Février 2026)

Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)

Éditeur : Maktaba-tul-Madinah

Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour la transmission des récompenses à des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

📞 **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَنِ الرَّجِيمِ ۝ يَسُورُ اللَّهُ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ ۝

Invocation pour lire le livre

Lisez la Dou'a (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique. Vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez : **إِنَّ شَكْرَ اللَّهِ**

أَللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَانْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْأَكْرَامِ

Traduction

Ô Allah ! عَزَّ وَجَلَّ Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf*, vol. 1, p. 40)

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après l'invocation.

Table des matières

Ramadan - Le mois des Actes Pieux	1
Invocation d'Attār.....	1
L'excellence de la <i>Salāt</i> sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ.....	1
Les bénédictions du Ramadan	1
Un message du dévot du Ramadan	2
L'invocation d'Attār pour ceux qui observent le Ramadan comme le mois des bonnes actions	3
Accomplis <i>l'I'tikāf</i> pendant tout le mois	3
La passion des dévots	4
Pour qui le jeûne est obligatoire ?	4
Deux déclarations prophétiques concernant le jeûne du Ramadan	5
Ceux qui sont suspendus la tête en bas.....	5
La prière <i>de Tahajjud</i>	5
Deux règles juridiques concernant <i>Tahajjud</i>	6
<i>Le Suhūr</i> est une Sounnah et n'est pas lié à l'Adhan	6
Ne manquez aucune prière pendant le ramadan	7
Les Sounnah <i>pré-Fard</i> et les <i>Nawāfil post-Fard</i>	7
Les Sounnah du <i>Tarāwīh</i>	8
Amīr Ahl Us-Sounnah et les <i>Tarāwīh</i>	9
Règles essentielles concernant <i>les Tarāwīh</i>	9
Participez aux cercles d'étude <i>du Tafsīr</i>	10

L'excellence <i>d'Ishrāq</i> et de <i>Duḥā</i>	11
Le mois de la révélation du Coran.....	11
La dévotion des pieux prédécesseurs à la récitation du Coran.....	12
Zakāt et <i>Fitrah</i>	13
Règles essentielles concernant la zakāt	13
Faites la charité.....	14
Le plus généreux de tous.....	14
Preuve issues de Hadiths concernant la collecte de dons	15
Ramadan - Le mois de l'acceptation des invocations s.....	16
Contempler le Prophète ﷺ neuf fois (une Madani transformation)	16
La 'Oumrah pendant le Ramadan	18
Membres responsables de Dawat-e-Islami, soyez attentifs.....	18
La nuit de l'Aïd	19

الْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلٰوةُ وَالسَّلَامُ عَلٰى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
آمَّا بَعْدُ فَاعُوذُ بِاللّٰهِ مِنَ السَّيِّطِنِ الرَّجِيمِ ۖ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

Ramadan - Le mois des Actes Pieux

Invocation d'Attār

Ô Seigneur d'al-Muṣṭafā ! ﷺ Quiconque lit ou écoute le livret “ *Ramadan - Le mois des Actes Pieux* ”, accorde-lui la capacité d'accomplir de nombreuses bonnes actions pendant le Ramadan, et accorde-lui, à ses parents et à toute sa famille le pardon sans comptes à rendre.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de la *Salāt* sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ

Le Dernier Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque la *salāt* sur moi 1 000 fois par jour ne mourra pas avant d'avoir vu sa place au Paradis. ” ¹

صَلَّى اللّٰهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

Les bénédictions du Ramadan

Ô dévots du Messager ﷺ ! Les faveurs d'Allah ﷺ sont innombrables Le Très Miséricordieux, Qui nous a honorés de la magnifique bénédiction du mois de Ramadan. Que dire de ses vertus ! Chaque instant est imprégné de miséricorde. Le Ramadan tout entier est un trésor d'adoration, de miséricorde et de bénédictions. C'est une profonde faveur d'Allah ﷺ envers la Oummah de Son Dernier Prophète ﷺ qu'il ait accordé le mois de Ramadan comme un grand “ invité ”. Les anges qui portent le Trône disent “ *Āmīn* ” aux invocations de

¹ Amālī, p. 118, Hadith : 56

la personne qui jeûne, et selon une déclaration prophétique, “ Les poissons demandent pardon pour la personne qui jeûne jusqu'au moment de *l'Iftār*. ”¹

En ce qui concerne l'excellence du Ramadan, cette narration du Bien-Aimé Prophète ﷺ suffit : “ Si les gens savaient ce qu'est vraiment le Ramadan, ma Oummah souhaiterait que toute l'année soit Ramadan. ”²

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَى الْحَبِيبِ

Un message du dévot du Ramadan

En 1444 AH (2023), le dévot du Ramadan, Amīr Ahl Us-Sounnah دامت برَكَاتُهُمُ الْعَالِيَّةُ, a encouragé les dévots du Bien-Aimé Prophète du monde entier à observer le Ramadan comme le “ mois des bonnes actions ”. Il a publié un message à ce sujet, qui est présenté ici avec les modifications nécessaires. Veuillez le lire et vous préparer à observer le prochain Ramadan comme le mois des bonnes actions. Amīr Ahl Us-Sounnah دامت برَكَاتُهُمُ الْعَالِيَّةُ a déclaré :

“ Je demande à tous les dévots du Prophète ﷺ de passer ce mois béni conformément au livret *des Actes Pieux*. Observez les jeûnes obligatoires tout en accomplissant les *Farā' id* (obligations) et les *Wājibāt* (nécessités), récitez le Saint Coran et récitez la *Salāt* autant que possible.

Les étudiants des Madāris-ul-Madinah et Jami'āt-ul-Madinah (garçons et filles), ainsi que tous les Frères et sœurs en Islam, doivent remplir leurs livrets respectifs des *Actes Pieux* et les remettre à leurs représentants locaux à la fin du mois. Que la remise de ce livret devienne une routine mensuelle. Qu'Allah عَزَّ وَجَلَّ accorde une telle ferveur pour les bonnes actions pendant le Ramadan que le diable soit plongé dans le désespoir le plus total. ”

¹ At-Targhib wat-Tarhib, vol. 2, p. 55, Hadith : 6

² Ibn Khuzaymah, vol. 3, p. 190, Hadith : 1886

L'invocation d'Attār pour ceux qui observent le Ramadan comme le mois des bonnes actions

Ô Allah ! Bénis ceux qui observent le Ramadan selon le livret *des Actes Pieux*, encouragent les autres à faire de même ou contribuent à cette cause de quelque manière que ce soit, avec la bonté des deux mondes. Ô Allah ! Éloigne leurs soucis et leurs difficultés financières, accorde la bénédiction des enfants à ceux qui les recherchent, remplis leurs coeurs d'amour pour le Prophète, ﷺ, et honore-les par des visites répétées à Madina-Tul-Munawwarah. Ô Seigneur Le Grand Pardonneur ! Pardonne-leur, ainsi que leurs parents et leurs générations futures, sans leur demander des comptes. Ô Maître des mondes ! Exauce toutes ces invocations en faveur de ce serviteur parmi les plus pécheurs.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Accomplis *l'I'tikāf* pendant tout le mois

Ô dévots du Ramadan ! Les bénédictions du Ramadan sont extraordinaires ! Bien que chaque instant soit rempli de miséricorde et que chaque heure apporte des bénédictions infinies, la Nuit du Destin (*Laylat ul-Qadr*) revêt une importance particulière au cours de ce mois sacré. Pour la rechercher, notre Bien-Aimé Prophète ﷺ a pratiqué *l'I'tikāf* (retraite spirituelle) pendant tout le mois du Ramadan, accordant une attention particulière aux dix derniers jours.¹ Une fois, lorsqu'il a manqué *l'I'tikāf* en raison d'un voyage, il a pratiqué vingt jours *l'I'tikāf* pendant le Ramadan suivant.²

Amir Ahl Us-Sounnah دَامَتْ بِرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَّةُ déclare :

“ Je demande à tous les Frères en Islam d'accomplir *l'I'tikāf* pendant tout le mois du ramadan dans l'environnement religieux de Dawat-e-Islami, si possible. Sinon, après avoir terminé vos obligations professionnelles ou autres engagements, passez tout le temps restant à la mosquée. إِنْ شَاءَ اللَّهُ ”

¹ Bukhārī , vol. 1, p. 671, Hadith : 2041

² Tirmidhī , vol. 2, p. 212, Hadith : 803 résumé

vous obtiendrez d'innombrables bienfaits dans ce monde et dans l'au-delà. Mes Madani filles devraient accomplir *l'I'tikāf* dans *la Masjid ul-Bayt* (l'espace de prière désigné à la maison). Pour plus d'informations sur *La Masjid ul-Bayt*, veuillez consulter le livret de Maktabat-ul-Madinah intitulé “ *Gharelu Masjid Banana Sunnat Hay.* ”

La passion des dévots

Ô dévots du Ramadan ! Bien que les vertus de *l'I'tikāf* soient nombreuses, pour les vrais dévots, il suffit que l'observance de *l'I'tikāf* pendant les dix derniers jours soit une Sounnah. Cela mentionné dans un Hadith : “ Quiconque accomplit *l'I'tikāf* avec foi et dans l'intention d'obtenir la récompense, ses péchés passés lui seront pardonnés. ”¹

Pour qui le jeûne est obligatoire ?

Tout comme la prière est obligatoire pour chaque musulman après avoir affirmé l'Unicité d'Allah ﷺ, la prophétie et la croyance en tous les principes essentiels de la religion, de même, le jeûne du Ramadan est obligatoire pour chaque musulman (homme ou femme) qui est sain d'esprit et a atteint la maturité. Allah ﷺ déclare dans le Saint Coran :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ

تَتَّقُونَ

Ô Croyants ! Le jeûne vous a été rendu obligatoire, comme il a été rendu obligatoire à ceux qui vous ont précédés, afin que vous deveniez pieux. ²

¹ Al-Jāmi' us-Ṣaghīr, p. 516, Hadith : 8480

² Saint Coran, Sourate Al-Baqarah, verset 183 ; traduction tirée de Kanz ul-īmān

Deux déclarations prophétiques concernant le jeûne du Ramadan

- “ Quiconque jeûne pendant le Ramadan, en respectant ses limites et en s'abstenant de ce qui doit être évité, cela servira d'expiation pour les péchés qu'il a commis auparavant. ” ¹
- “ Quiconque trouve le mois de Ramadan et ne jeûne pas est un individu misérable. ” ²

Ceux qui sont suspendus la tête en bas

Ceux qui rompent leur jeûne sans excuse valable selon la loi islamique doivent craindre la colère et la fureur d'Allah عَزَّوَجَلَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ Sayyidunā Abū Umāmah al-Bāhili رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte qu'il a entendu le Bien-Aimé Prophète ﷺ dire :

“ Pendant que je dormais, deux hommes sont venus à moi dans un rêve et m'ont emmené dans une montagne dangereuse. Lorsque j'ai atteint le milieu de la montagne, j'ai entendu des cris perçants. J'ai demandé : “ Quels sont ces bruits ? ” On m'a répondu : “ Ce sont les cris des habitants de l'Enfer. ” Puis on m'a emmené plus loin et je suis passé devant des gens qui étaient suspendus (la tête en bas) par les tendons de leurs chevilles, et dont les mâchoires étaient déchirées et ensanglantées. J'ai demandé : “ Qui sont ces gens ? ” On m'a répondu : “ Ce sont ceux qui rompaient leur jeûne avant qu'il ne soit permis de le faire. ” ³

La prière de *Tahajjud*

Ô dévots du Messager ﷺ ! Le repas avant l'aube (*Suhūr*) est une Sounnah pour le jeûne, et les musulmans se réveillent généralement pour le prendre. Il serait excellent qu'avant ou après le *Suhūr*, au moins deux unités de prière soient accomplies avec l'intention du *Tahajjud*. Il est dit dans un hadith : “ Lorsqu'un homme réveille sa femme pendant la nuit et qu'ils prient tous les deux, ou qu'il prie

¹ Al-Ihsān bi Tartib Ṣahīḥ Ibn Ḥibbān, vol. 5, p. 183, Hadith : 3424

² Al-Mu'jam ul-Awsat, vol. 3, p. 62, Hadith : 3871

³ Al-Ihsān bi Tartib Ṣahīḥ Ibn Ḥibbān, vol. 9, p. 286, Hadith : 7448

deux unités seul, ils sont inscrits parmi les hommes et les femmes qui se souviennent constamment d'Allah. عَزَّوْجَلَّ ”¹

Le Mufti Ahmād Yār Khān Nā'īmī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ écrit dans le commentaire de ce hadith : “ Grâce à la bénédiction d'un petit moment de souvenir lors du *Tahajjud*, une personne est incluse parmi ceux qui se souviennent constamment d'Allah عَزَّوْجَلَّ ”²

Il est dit dans un autre hadith : “ Tenez fermement à la veillée nocturne (*Qiyām ul-Layl*), car c'était la voie des vertueux avant vous, un moyen de se rapprocher d'Allah عَزَّوْجَلَّ, une expiation pour les péchés et un moyen de prévention contre le péché. ”³

Deux règles juridiques concernant *Tahajjud*

1. *Tahajjud* est un type de *Salāt ul-Layl* (prière nocturne) pratiqué en se réveillant pour accomplir des prières surérogatoires après avoir dormi après la prière *d'Ishā'*.
2. Le nombre minimum d'unités pour *Tahajjud* est de deux, et jusqu'à huit unités sont prouvées par la pratique du Bien-Aimé Prophète ﷺ.⁴

Le *Suhūr* est une Sounnah et n'est pas lié à l'*Adhan*

Le Suhūr n'est pas une condition préalable au jeûne ; un jeûne est valable même sans cela. Cependant, omettre délibérément *le Suhūr* est inapproprié car cela revient à se priver d'une grande Sounnah. Il n'est pas nécessaire de prendre un repas copieux ; il suffit de consommer quelques dattes et de l'eau avec l'intention du *Suhūr*.

De plus, le jeûne n'a aucun lien avec l'*Adhan* de *Fajr*. Il n'est pas permis de manger ou de boire pendant l'appel à la prière. Que l'*Adhan* soit prononcé ou non, et que le son vous parvienne ou non, il faut cesser de manger et de boire avant le lever du vrai jour (*al-Fajr us-Ṣādiq*).

¹ Abū Dāwūd, vol. 2, p. 49, Hadith : 1309

² Mir'āt ul-Manājīh, vol. 2, p. 262

³ Tirmidhī, vol. 5, p. 323, Hadith : 3560

⁴ Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 677-678, partie 4

Afin de faciliter l'accès aux informations concernant les horaires du *Suhūr*, de l'*Iftār* et des prières quotidiennes, Dawat-e-Islami a développé une excellente application nommée “ Prayer Times - Qibla & Namaz ”. Installez-la dès maintenant depuis le Play Store ou App Store, entrez les détails de votre ville et de votre région, et bénéficiez d'horaires précis pour la prière et le jeûne tout au long de l'année.

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَى الْحَبِيبِ

Ne manquez aucune prière pendant le ramadan

Ô amoureux du Ramadan ! Alors que nous observons le mois du Ramadan comme le “ mois des bonnes actions ”, comment pourrions-nous négliger les prières obligatoires ? Au cours de ce mois béni, non seulement le *Fard* doit être accompli, mais l'adoration surérogatoire (*Nafl*) doit également être accomplie en abondance, afin qu'aucun moment ne passe sans vertu. La prière, et qui plus est en congrégation, est une grande bénédiction, et combien heureux est celui qui prie au premier rang ! Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque accomplit la prière du matin (*Fajr*) reste sous la protection d'Allah jusqu'au soir. ” ¹

'Allāmah 'Abdur-Ra'ūf al-Munāwī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a écrit : “ La sagesse qui consiste à mentionner spécifiquement la prière du matin réside dans le fait que cette prière implique des difficultés, et seul celui dont la foi est sincère peut y rester ferme ; il devient donc digne de la protection Divine. ” ²

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَى الْحَبِيبِ

Les Sounnah pré-*Fard* et les *Nawāfil post-Fard*

Ô dévots du Ramadan ! Par la miséricorde d'Allah عَزَّوَجَلَّ, la récompense d'un acte surérogatoire accompli au cours de ce mois béni est équivalente à celle d'un acte

¹ Al-Mu'jam ul-Kabir, vol. 12, p. 240, Hadith : 13210

² Fayd ul-Qadir, vol. 6, p. 213, sous Hadith : 8793

obligatoire, et la récompense d'un acte obligatoire est multipliée par soixante-dix ou plus.¹

Lorsque la récompense d'un acte surérogatoire équivaut à celle d'un acte obligatoire, il ne faut pas montrer la moindre paresse dans les bonnes actions. Accomplissez les prières Sounnah avant et après les prières *Fard* (*obligatoires*), ainsi que des prières surérogatoires supplémentaires.

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque accomplit douze unités de prière par jour (en plus des *Fard*), une maison lui sera construite au Paradis : quatre unités avant *Dhohr*, deux après *Dhohr*, deux après *Maghrib*, deux après *Ishā'* et deux avant *Fajr*. ”²

Les Sounnah du *Tarāwīh*

Ô dévots du Ramadan ! ﷺ ! D'innombrables bénédictions nous sont accordées au cours de ce mois, et les Sounnah des *Tarāwīh* en font parties. La prière de *Tarāwīh* n'est pas accomplie pendant seulement sept, dix ou quinze jours, mais pendant tout le mois du Ramadan. Son excellence est vraiment magnifique. Le Dernier Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque se tient debout (en prière) pendant le Ramadan avec foi et dans le but d'obtenir la récompense, ses péchés passés lui seront pardonnés. ”³

Le mufti Ahmad Yār Khan رحمۃ اللہ علیہ a écrit à propos de ce hadith :

“ Grâce à la persévérance dans les *Tarāwīh*, tous les péchés mineurs sont pardonnés, car les péchés majeurs sont pardonnés par le repentir, et les violations des droits des personnes (*Huqūq ul-‘Ibād*) sont pardonnées par le pardon de celui qui a été lésé (en plus du repentir dans la cour d'Allah عَزَّوجَلَّ) ”.⁴

¹ Ibn Khuzaymah, vol. 3, p. 191, Hadith : 1887

² Tirmidhī, vol. 1, p. 424, Hadith : 415

³ Muslim, p. 298, Hadith : 759

⁴ Mir'āt ul-Manājīh, vol. 2, p. 288

Amīr Ahl Us-Sounnah et les *Tarāwīh*

Chers frères en Islam ! Je suis convaincu que chaque instant de la vie d'Amīr Ahl Us-Sounnah **دَامَتْ بِرَكَاتُهُمُ الْعَالَمِيَّةُ** est consacré à des actes qui apportent l'agrément d'Allah **عَزَّوجَلَّ** et l'obéissance à Son égard. Au cours du mois béni du Ramadan, son enthousiasme pour l'adoration et ses efforts spirituels augmentent à un point tel qu'il est difficile de trouver un équivalent. Bien qu'il ait atteint l'âge de 78 ans environ, il accomplit toujours les vingt unités complètes de *Tarāwīh* chaque jour pendant le Ramadan. (Depuis trois ou quatre ans, en raison de douleurs aux genoux et sur les conseils d'un mufti et d'un médecin, il accomplit la prière en position assise). Non seulement *les Tarāwīh*, mais malgré sa faiblesse physique et son âge avancé, il accomplit avec diligence les prières d'*Ishrāq*, *Duḥā* et *Awwābīn*.

Véritable dévot du ramadan, Amīr Ahl Us-Sounnah **دَامَتْ بِرَكَاتُهُمُ الْعَالَمِيَّةُ**, a déclaré :

“ Trois occasions m'apportent une joie extrême dans ma vie : les douze premiers jours de Rabī‘ ul-Awwal, en particulier le jour du Mawlid ; la visite de Madinah ; et l'arrivée du Ramadan. ” ¹

Règles essentielles concernant *les Tarāwīh*

1. *Les Tarāwīh* sont une *Sounnah Mou'akkadah* (Sounnah soulignées) pour tout musulman adulte sain d'esprit, homme ou femme.²
2. *Les Tarāwīh* se compose de vingt unités. À l'époque du deuxième calife de l'islam, Sayyidunā 'Umar **رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ**, vingt unités étaient accomplies.³
3. La congrégation pour *les Tarāwīh* est une *Sounnah Mou'akkadah 'alal-Kifāyah* (Une Sounnah fortement recommandée de nature communautaire (obligation collective). Si tous les dévots de la mosquée l'abandonnent, ils sont tous coupables d'une faute ; cependant, si quelques

¹ Amīr-e-Ahl-e-Sunnat aur Māh-e-Ramadān, p. 12

² Ad-Durr ul-Mukhtār, vol. 2, p. 596 ; Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 688, partie 4

³ As-Sunan ul-Kubrā lil-Bayhaqī, vol. 2, p. 699, Hadith : 4617

individus l'accomplissent en congrégation, celui qui prie seul est privé de l'excellence de la congrégation. ¹

4. Il est préférable d'accomplir *les Tarāwīḥ* en congrégation à la mosquée. Si on l'accomplit en congrégation à la maison, on évite le péché d'abandon de la congrégation, mais on n'obtient pas la récompense spécifique à la mosquée. (*Fatāwā Ālamgīrī*, 1/116) Remarque : Il convient d'accomplir la prière *d'Ishā'* en congrégation à la mosquée, puis d'accomplir la prière de *Tarāwīḥ* à la maison ou dans une salle. Si la prière *d'Ishā'* en congrégation se tient à la maison ou dans une salle plutôt qu'à la mosquée sans excuse légale valable, on commet un péché en abandonnant un acte nécessaire (*Wājib*). ²
5. Seuls les mineurs peuvent accomplir *les Tarāwīḥ* derrière un imam prépubère. ³

Ô Allah ! عَزَّوَجَلَّ ! Accorde-nous le privilège d'accomplir *les Tarāwīḥ* avec humilité et dévotion derrière un *Hāfiẓ* pieux et sincère qui récite correctement le Coran, et accepte-le de nous.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

Participez aux cercles d'étude du *Tafsīr*

Ô dévots du Ramadan ! Illuminez vos coeurs de la lumière du Saint Coran en participant aux cercles d'étude du *Tafsīr* organisés dans votre mosquée locale après la prière de *Fajr*. Il y a de grandes bénédictions à apprendre un seul verset du noble Coran ou un chapitre de connaissance le matin.

Notre Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit à Sayyidunā Abū Dharr :

¹ *Hidāyah*, vol. 1, p. 70

² *Faizan-e-Ramadan*, p. 175 ; *Bahār-e-Sharī'at*, vol. 1, p. 582

³ *Tarāwīḥ* ke Fazā'il o Masā'il, p. 62

“ Ô Abū Dharr ! Se réveiller le matin et apprendre un verset du Livre d'Allah ﷺ est mieux pour toi que d'accomplir cent unités de prière surérogatoire. Se réveiller et apprendre un chapitre de connaissance, qu'il soit mis en pratique ou non, est mieux pour toi que d'accomplir mille prières surérogatoires.” ¹

Après avoir écouté le *Tafsīr* ou lu quatre pages de *Faizan-e-Sunnat*, récitez le poème la *Shajarah Āliyah Qādiriyyah Razawiyyah 'Aṭṭāriyyah* afin de transmettre la récompense à vos guides spirituels et à vos parents. Tout en récitant les litanies matinales de la *Shajarah*, restez concentré sur le souvenir d'Allah ﷺ jusqu'à l'heure de l'*Ishrāq* et de *Duḥā*, car cela a également une grande valeur. Ensuite, au moment opportun, accomplissez les prières surérogatoires *d'Ishrāq* et de *Duḥā*.

L'excellence *d'Ishrāq* et de *Duḥā*

Le Dernier Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque accomplit *Fajr* en congrégation et reste occupé à se souvenir d'Allah ﷺ jusqu'à ce que le soleil se soit levé, puis accomplit deux unités, recevra la récompense d'un Hajj et d'une 'Oumrah complets.” ²

Concernant l'excellence de *Duḥā*, le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré : “ Quiconque accomplit régulièrement deux unités de *Duḥā*, ses péchés seront pardonnés, même s'ils sont comme l'écume de la mer.” ³

(L'heure *d'Ishrāq* et de *Duḥā* commence vingt minutes après le lever du soleil jusqu'à midi, tel que défini par la loi islamique.)

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

Le mois de la révélation du Coran

Le Saint Coran, le Critère, est la parole bénie d'Allah ﷺ.

¹ Ibn Mājah, vol. 1, p. 142, Hadith : 219

² Tirmidhī, vol. 2, p. 100, Hadith : 586

³ Ibn Mājah, vol. 2, p. 153, Hadith : 1382

Sa récitation, son enseignement et son écoute sont autant d'actes grandement récompensés. La récitation d'une seule lettre du noble Coran rapporte dix vertus. Allah عَزَّوجَلَّ a révélé le noble Coran pendant le mois de Ramadan, comme indiqué dans la partie 2, Sourate Al-Baqarah, verset 185 :

شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنْزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ

Le mois de Ramadan dans lequel le Coran a été révélé. ¹

Au cours de ce mois béni, efforcez-vous de le réciter au moins une fois. Nos pieux prédecesseurs رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ récitaient abondamment le noble Coran pendant les *Tarāwīh* et à d'autres moments tout au long de ce mois.

La dévotion des pieux prédecesseurs à la récitation du Coran

1. Le maître des juristes, l'Imam Abū Hanīfah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, récitat le Saint Coran 62 fois pendant le Ramadan, dont une fois lors de l'Aïd Ul-Fiṭr. ²
2. L'Imam Shāfi'i رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ récitat le Coran 60 fois pendant le Ramadan, toutes ces récitations ayant lieu pendant la prière. ³
3. Sayyidunā Abū Ashhab رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ rapporte que Sayyidunā Abū Rajā' رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ récitat le Coran debout (*Qiyām*) en dix jours pendant le Ramadan. ⁴
4. Il est rapporté par Sayyidunā Salām b. Abī Muṭjā رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ que Sayyidunā Qatādah b. Dīāmah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ récitat le noble Coran en entier toutes les sept nuits (pendant les jours normaux), toutes les trois nuits pendant le Ramadan, et toutes les nuits pendant les dix derniers jours. ⁵

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ
صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

¹ Saint Coran, sourate Al-Baqarah, verset 185 ; traduction tirée de Kanz ul-īmān

² Al-Khayrāt ul-Ḥisān, p. 50

³ Ḥilyat ul-Awliyā', vol. 9, p. 142, numéro 13426

⁴ Az-Zuhd li-Imam Ḥaḍīd b. Ḥanbal, p. 319, n° 1839

⁵ Ḥilyat ul-Awliyā', vol. 2, p. 385, Hadith : 2655

Zakāt et *Fitrah*

Transférer une part déterminée de richesse, prescrit par la Shari'ah, à un musulman pauvre non Hāshimī pour l'agrément d'Allah ﷺ est appelé la Zakāt.¹ La Zakāt est obligatoire pour tout musulman libre, sain d'esprit et pubère qui possède le seuil minimum de richesse (*Sāhib Un-Niṣāb*).² Allah ﷺ a ordonné l'acquittement de la Zakāt à plusieurs reprises dans le Saint Coran et en a souligné son importance :

وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَأُتُوا الزَّكُوْةَ

“Et accomplissez la prière, donnez la zakāt,”³

Notre Bien-Aimé Prophète ﷺ a encouragé le paiement de la zakāt à de nombreuses reprises. Il a dit :

1. “ L'accomplissement de votre islam réside dans le paiement de la zakāt de vos richesses.”⁴
2. “ L'islam repose sur cinq piliers, dont l'un est le paiement de la zakāt.”⁵

Règles essentielles concernant la zakāt

Le paiement de la zakāt est obligatoire. Celui qui refuse de la payer est un transgresseur, tandis que celui qui tarde son paiement est un pécheur dont le témoignage n'est pas valable.⁶

La zakāt doit d'abord être distribuée aux pauvres, aux indigents et aux nécessiteux. Les paiements effectués en temps voulu profitent aux pauvres, et si des proches sont éligibles, leur donner la zakāt rapporte une plus grande récompense.

Le non-paiement de la zakāt peut entraîner des préjudices et des pertes tant au niveau individuel que collectif, dans ce monde et dans l'au-delà. Comme l'a dit le

¹ Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 874, résumé de la partie 5

² Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 875-876

³ Saint Coran, sourate al-Baqarah, verset 43 ; traduction tirée de Kanz ul-imān

⁴ Al-Mu'jam ul-Kabīr, vol. 18, p. 8, Hadith : 6

⁵ Tirmidhī, vol. 4, p. 275, Hadith : 2618 extrait

⁶ Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 874

Bien-Aimé Prophète ﷺ : “ La nation qui ne s'acquitte pas de la zakāt, Allah عَزَّ وَجَلَّ l'affligera par la famine. ” ¹

Faites la charité

Ô dévots du Messager ! Si Allah عَزَّ وَجَلَّ vous en donne les moyens, dépensez votre fortune pour vos proches, vos voisins et les musulmans pauvres pendant ce mois bénî, au-delà de la zakāt obligatoire. Soyez bons envers eux en leur offrant *le Suhūr* et *l'Iftār*, en leur distribuant des denrées alimentaires, de l'argent pour les achats de l'Aïd, ou de toute autre manière selon vos moyens financiers. Qu'Allah عَزَّ وَجَلَّ vous accorde Sa miséricorde dans les deux mondes.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

La vertu de la dépense et de l'altruisme dans la voie d'Allah

Voici deux récits concernant les dépenses dans la voie d'Allah عَزَّ وَجَلَّ. Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit :

1. “ Allah عَزَّ وَجَلَّ dit : Ô fils d'Ādam ! Confie-Moi ton trésor (à travers l'aumône) ; il ne brûlera pas, ne se noiera pas et ne sera pas volé. Je te le restituerai au Jour de la Résurrection, au moment où tu en auras le plus grand besoin. ” ²
2. “ Quiconque donne à un autre ce dont il a lui-même besoin, Allah عَزَّ وَجَلَّ lui pardonnera. ” ³

Le plus généreux de tous

Sayyidunā 'Abdullāh b. 'Abbās رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا déclare : “ Le Messager d'Allah ﷺ était le plus généreux de tous les hommes, et il était particulièrement généreux pendant le Ramadan. ” ⁴

¹ Al-Mu'jam ul-Awsat, vol. 3, p. 275, Hadith : 4577

² At-Targhib wat-Tarhib, vol. 2, p. 10, Hadith : 30

³ Ithāf us-Sādat Il-Muttaqīn, vol. 9, p. 779

⁴ Bukhārī, vol. 1, p. 9, Hadith : 6

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

Preuve issues de Hadiths concernant la collecte de dons

Ô dévots du Messager ﷺ ! Parmi les bonnes actions accomplies pendant le Ramadan, l'une des plus importantes est la collecte de dons au service de la religion. Heureux ceux qui collectent des fonds pendant les jours et les nuits bénis du Ramadan pour aider la religion d'Allah عَزَّوَجَلَّ. Souvenez-vous ! La collecte de dons est non seulement autorisée, mais elle est également source de récompense, et sa validité est établie par la Sounnah. L'Imam d'Ahl us-Sounnah, l'Imam Ahmad Razā Khan رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré en réponse à une question :

“ Il n'est pas permis de solliciter des dons pour soi-même dans la mosquée, et les savants ont interdit de donner à cette fin. (Il écrit en outre :) Cependant, demander pour quelqu'un d'autre ou collecter des dons pour une mosquée ou toute autre nécessité religieuse est permis et prouvé par la Sounnah. ” ¹

Il écrit plus loin à la page 468 :

“ La collecte de dons pour des causes vertueuses est prouvée par des récits authentiques (*Sahīh*). Il n'est pas nécessaire que les riches construisent une mosquée entière uniquement à partir de leur fortune ; au contraire, encourager les gens à faire des dons pour une bonne cause est une façon de guider les autres vers le bien. Il est dit dans un hadith bénit : “ Quiconque guide quelqu'un vers une bonne action reçoit la même récompense que celui qui l'accomplit. ” ²

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a un jour demandé à une personne d'annoncer dans les rues de Makkah que la *Sadaqat ul-Fitr* est *Wājib* (nécessaire).³

¹ Fatāwā Ridāwiyyah, vol. 16, p. 418

² Muslim, p. 809, Hadith : 1893

³ Tirmidhī, vol. 2, p. 151, Hadith : 674

Sayyidunā ‘Abdullāh b. ‘Abbās رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا rapporte : “ Le Prophète ﷺ a prescrit la *Sadaqat ul-Fiṭr* comme moyen de purifier le jeûne des paroles inutiles et indécentes, et comme moyen de subsistance pour les nécessiteux.”¹

Contribuez à ces nobles causes en versant votre *Zakāt*, vos *Sadaqāt (aumônes)*, vos dons et votre *Sadaqat ul-Fiṭr* à Dawat-e-Islami, une organisation internationale au service de divers départements religieux à travers le monde, et aidez à propager l'appel à la vertu.

Ramadan - Le mois de l'acceptation des invocations

Ô dévots du ramadan ! Les anges qui portent *l'Arsh* disent “ *Āmīn* ” aux invocations de ceux qui jeûnent. L'invocation (*Dou'ā*) est l'essence de l'adoration, l'arme du croyant, le pilier de la religion et la lumière des cieux et de la terre.² L'invocation empêche les calamités de s'abattre.³ Selon le Hadith béni, l'invocation d'une personne qui jeûne est acceptée.⁴ Un autre Hadith dit : “ Lorsque la personne qui jeûne rompt son jeûne, son invocation n'est pas rejetée.”⁵

Par conséquent, compte tenu des nombreuses bénédictions que procurent les supplications et de l'acceptation des invocations d'une personne qui jeûne, ne soyez pas négligent ou paresseux en les faisant. Au contraire, invoquez abondamment pour vous-même, votre famille et les autres musulmans. Demandez un pardon sans avoir à rendre de comptes à Allah عَزَّوَجَلَّ, invoquez pour avoir l'honneur de visiter /Makkah et Madinah, et demandez la sécurité dans ce monde et dans l'au-delà. Invoquez pour la stabilité et le progrès de votre pays, et pour la capacité de servir la religion. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ accepte toutes nos invocations licites.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Contempler le Prophète ﷺ neuf fois (une Madani transformation)

¹ Abū Dāwūd, vol. 2, p. 157, Hadith : 1609

² Mustadrak, vol. 2, p. 162, Hadith : 1855

³ Tirmidhī, vol. 5, p. 322, Hadith : 3559 résumé

⁴ Shu'ab ul-Imān, vol. 3, p. 415, Hadith : 3938

⁵ Ibn Mājah, vol. 2, p. 350, Hadith : 1753

Ô dévots du Messager ﷺ ! S'asseoir en compagnie des serviteurs acceptés d'Allah ﷺ, écouter leurs déclarations et agir en conséquence est une grande bénédiction. Heureux ceux qui assistent aux Madani Muzakarahs d'Amīr Ahl Us-Sounnah et acquièrent attentivement des connaissances religieuses. Les bénédictions de participer à ces sessions de questions-réponses sont immenses, et elles ont transformé d'innombrables vies. Lisez le récit suivant d'une telle transformation (*Madani Bahār*) et prenez la résolution de regarder ou d'écouter les deux Madani Muzakarahs quotidiens organisés tout au long du mois de Ramadan :

“ Une sœur musulmane du Pakistan a envoyé une lettre à Amīr Ahl Us-Sounnah, affirmant qu'elle était tellement ancrée dans des croyances déviantes que personne ne pouvait la faire changer d'avis. Elle était également fermement opposée au concept de mentorat spirituel (être le disciple d'un guide spirituel), et son esprit était rempli de diverses questions et objections. En regardant Madani Channel chez elle, elle a commencé à trouver des réponses à ses objections et à ses questions dans les Madani Muzakarahs et les discours d'Amīr Ahl Us-Sounnah. Elle avait l'impression que le Shaykh ڈامت برکاتہم النعاریۃ était au courant de toutes ses questions. Elle affirme que quelle que soit la question qui lui venait à l'esprit, Amīr Ahl Us-Sounnah y répondait sur Madani Channel en quelques jours. En conséquence, regarder Madani Channel est devenu une partie intégrante de sa routine, et elle s'est progressivement rapprochée de l'environnement religieux de Dawat-e-Islami.

Les bienfaits des Madani Muzakarahs étaient tels qu'elle a commencé à porter la Madani burqa et à participer aux activités religieuses de Dawat-e-Islami. Par la grâce d'Allah ﷺ, elle commença à enseigner le cours de *Faizān-e-Shari'at* et devint superviseure au niveau de la division (*Mushāwarat Nigrān*) dans sa région.

Ce qu'elle a trouvé dans l'environnement religieux de Dawat-e-Islami est indescriptible. Dans une déclaration sous serment, elle affirme avoir eu la chance de voir le dernier prophète ﷺ neuf fois dans ses rêves. À deux reprises, elle vit le prophète ﷺ avec Amīr Ahl Us-Sounnah, et le Bien-Aimé Prophète ﷺ semblait très satisfait de lui. **الْحَمْدُ لِلَّهِ** ! Cette vision

inspirante a renforcé sa conviction que la voie d'Ahl us-Sunnah, la voie de l'imam Ahmād Razā Khan, est la vérité.

أَمِينُ بَجَادَةِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

La ‘Oumrah pendant le Ramadan

Ô dévots du ramadan ! L'idée de revêtir *l'ihrām* et de se tenir devant la Ka'bah pendant le ramadan une source d'élévation spirituelle. Il y a une grande vertu à accomplir la ‘Oumrah pendant le mois béni du Ramadan. Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit : “ Accomplir la ‘Oumrah pendant le Ramadan équivaut à accomplir le Hajj avec moi. ” ¹ Un autre hadith dit : “ Accomplir une ‘Oumrah pendant le Ramadan équivaut à un Hajj. ” ²

Membres responsables de Dawat-e-Islami, soyez attentifs

Le véritable dévot du Ramadan, Amīr Ahl Us-Sounnah ﷺ est animé par l'esprit d'encourager le bien et est déterminé à diffuser cet appel à tous les peuples du monde.

Il a souvent fait part de sa sagesse aux membres responsables de Dawat-e-Islami en ces termes :

“ Vous pouvez visiter Madinah tout au long de l'année et accomplir le Hajj et la ‘Oumrah ; cependant, pendant le Ramadan, un grand nombre de dévots viennent à la mosquée, des personnes qui ne fréquentent pas la mosquée le reste de l'année. Si, à un moment aussi crucial pour inviter au bien, tous les membres responsables de Dawat-e-Islami partent pour Madinah, qui guidera ces personnes pour qu'elles adhèrent à la Sounnah

¹ Bukhārī, vol. 1, p. 614, Hadith : 1863

² Abū Dāwūd, vol. 2, p. 296, Hadith : 1988

du Prophète ﷺ ? Qui les rendra assidues à la prière et véritables dévouées au Messager ﷺ ?

Prenons l'exemple suivant : diverses personnes exerçant certaines professions dont la haute saison est le Ramadan ou l'Aïd ul-Fitr, telles que les pâtissiers ou les tailleurs, n'accepteraient même pas un billet gratuit pour passer le Ramadan à Madinah (c'est-à-dire faire la 'Oumrah pendant le Ramadan). Ils refusent parce qu'ils se rendent compte qu'en travaillant pendant ces jours-là, ils peuvent gagner suffisamment pour se payer dix voyages plus tard, et qu'ils peuvent visiter Madinah un autre mois. Si ceux qui sont motivés par la recherche du gain matériel ne profitent pas de la bénédiction de passer le ramadan à Madinah, même gratuitement, alors pourquoi ceux qui ont la passion de réformer les gens à travers le monde et de diffuser l'invitation au bien ne devraient-ils rester dans leur pays natal pendant cette occasion cruciale ?

الْحَمْدُ لِلّٰهِ ! Sous la bannière de l'organisation religieuse des dévots du Prophète ﷺ, Dawat-e-Islami, des milliers de personnes observent *l'I'tikāf* dans les mosquées pendant les dix derniers jours ou pendant tout le mois. Si les membres responsables se rendent à Madinah, qui travaillera à réformer ceux d'entre eux qui se sont égarés ? Qui transformera ceux qui ne prient que pendant le ramadan en adorateurs assidus ? Qui les guidera pour qu'ils mènent leur vie selon la Sounnah ? Je ne peux que soumettre cette demande aux membres responsables de Dawat-e-Islami ; il existe de nombreuses autres occasions de se rendre à Madinah ; accordons la priorité à cette période pour servir l'islam et inviter les gens à la droiture.

La nuit de l'Aïd

Le chef des prophètes ﷺ a dit : “ Quiconque se tient debout (en adoration) pendant les nuits des deux 'Aïds (la nuit de l'Aïd ul-Fitr et la nuit de

l'Aïd ul-Adhā') en quête de récompense, son cœur ne mourra pas le jour où les cœurs (des gens) mourront. ”¹

Chers Frères en Islam ! Ne transformez pas le jour de l'Aïd en un jour de punition en commettant des péchés. Rappelez-vous :

إِنَّمَا الْعِيْدُ لِمَنْ خَافَ الْوَعِيْدَ

لَيْسَ الْعِيْدُ لِمَنْ لَمْ يَخَافِ الْجَنِيْدَ

(L'Aïd n'est pas pour celui qui se contente de porter des vêtements neufs ; l'Aïd est plutôt pour celui qui craint le châtiment d'Allah **غَوْنَجَ**).

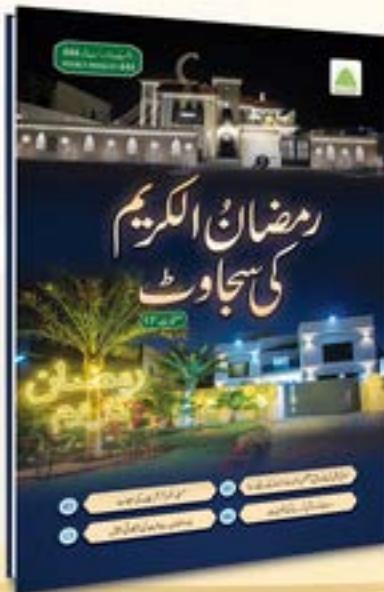
Ô dévots du Prophète ﷺ ! Afin de profiter pleinement des bénédictions du Ramadan et d'atteindre les véritables joies de l'Aïd, voyagez avec les dévots du Prophète pendant les trois jours, les douze jours, le mois ou les douze mois du Qafilah, et propagez la Sounnah dans le monde entier. **الْحَمْدُ لِلّهِ** ! Beaucoup de ceux qui observent *l'I'tikāf* passent la veille de l'Aïd au Faizān-e-Madinah, puis, après avoir accompli la prière de l'Aïd, partent, pendant la nuit ou le matin, avec d'autres voyageurs du Qafilah. Vous aussi, vous devriez entreprendre ce voyage inspiré de la Sounnah et tirer un grand profit de l'invocation d'Attār.

صَلَّى اللّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلَّوَاعَلَى الْخَيْرِ

¹ Ibn Mājah, vol. 2, p. 365, Hadith : 1782

Prochain livret hebdomadaire



978-969-722-894-2

01082605



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: french.translation@dawateislami.net